



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 21 octobre 2014 à 13 h à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2014-736

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN LESSARD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2014-737

DESTITUTION - EMPLOYÉ NUMÉRO 104981

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104981 a fait l'objet d'une suspension avec solde depuis le 28 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104981 a fait l'objet d'une enquête interne;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'enquête, l'employé numéro 104981 a eu l'opportunité de se faire entendre afin de fournir des explications aux fautes qui lui sont reprochées;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a révélé que l'employé numéro 104981 a commis des fautes graves contraires au règlement de discipline;

CONSIDÉRANT QUE les fautes de l'employé numéro 104981 constituent un manque d'éthique et un manque de respect de l'autorité;

CONSIDÉRANT QUE l'attitude de l'employé numéro 104981, dans le cadre de l'enquête, constitue un facteur aggravant;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a rupture irrémédiable et définitive du lien de confiance avec l'employé numéro 104981 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-1214 du 21 octobre 2014, ce conseil accepte de destituer de ses fonctions l'employé numéro 104981.

Adoptée

CM-2014-738

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 10.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

SUZANNE OUELLET
Greffier
Service du greffe